

COMPTE-RENDU de la séance du JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Présents : MM. LANGE, MARCHANDEAU, GASPARINI, DEPONGE (arrivé au point n°3 de l'ordre du jour), ROSENFELD BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET, SANDRÉ-SELLIER, GAUDELAS, TERRIER

Absent excusé : M. de SALABERRY

Madame Claudine GAUDELAS est nommée secrétaire.

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Ajout d'une délibération
2	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
3	Droit de préemption Urbain.
4	Remboursement des emprunts
5	Approbation de la CLECT pour la compétence GEMAPI
6	Agrandissement du restaurant scolaire : avenants aux marchés de travaux.
7	Mise à jour des conventions passées avec les associations pour l'occupation des bâtiments publics.
8	Autorisations d'absence exceptionnelles
9	<i>Approbation de l'APD/DCE pour les travaux de voirie.</i>
10	Décision modificative du budget Principal n°3
	Questions diverses

N°2018-61- Ordre du jour – Ajout d'une délibération

Le Maire propose d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour de la convocation du 16 novembre 2018 :

- Décision modificative numéro 3 du budget principal, relative à la numérisation des réseaux d'eaux pluviales et éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

N°2018-62- Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2018/52 du 25 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à une augmentation des prestations de refonte du site internet auprès de la société FLAMINGO – 72 rue Denis Papin – 41 000 BLOIS pour un montant de 790.00 € HT soit 948.00 € TTC.
- Décision n° 2018/53 du 25 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'une épilucheuse à légumes pour le restaurant scolaire en remplacement de celle existante auprès de la société CHRISTIN ZAC du Sancerrois – Rue des Cêps – 18 390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant de 1 745.00 € HT soit 2 094.00 € TTC.
- Décision n° 2018/54 du 09 novembre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'une alarme anti intrusion avec raccordement en télésurveillance pour la mairie auprès de la société France Expert Sécurité – 3 route de Blois– 41 330 MAROLLES pour un montant de 2 647,86 € HT soit 3 177,43 € TTC.
- Décision n° 2018/55 du 09 novembre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'un transmetteur GSM pour l'alarme anti intrusion de la mairie auprès de la société France Expert Sécurité – 3 route de Blois– 41 330 MAROLLES pour un montant de 665,48 euros HT soit 798,58 € TTC.
- Décision n° 2018/56 du 09 novembre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'une alarme incendie pour la mairie auprès de la société France Expert Sécurité – 3 route de Blois– 41 330 MAROLLES pour un montant de 1 378.03 € HT soit 1 653.64 € TTC.
- Décision n° 2018/57 du 14 novembre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition de deux tables pour le complexe Fosséen suite à un sinistre de mars 2018 auprès de la société Canal Agencement Sélection – 5 bis rue des Merisiers– 41 260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR pour un montant de 417.34 euros HT soit 500.81 € TTC.
- Décision n° 2018/58 du 14 novembre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition de dix tables mange debout pour le complexe Fosséen auprès de la société COLL EQUIP – 555 rue Gustave Eiffel – CS 90301 – 69 881 MEYZIEU Cédex pour un montant de 573.40 € HT soit 688.08 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-63- Droits de préemption urbain

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation de l'immeuble cadastré :

Section	Adresse	Nature	Date Demande	Montant Euros
AH 31	1 rue du Pigeonnier	Bâti	1 octobre 2018	165 000,00

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-64- Remboursement des emprunts contractés pour la construction du complexe Fosséen

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de remboursement partiel du prêt n° 1228591 au 01 janvier 2019 de la Caisse des Dépôts, pour un montant de 300 000.00 euros aux conditions ci-dessus. Les indemnités actuarielles de 63 912.47 euros et les intérêts restant dus de 4806.25 euros seront remboursés selon le nouveau tableau d'amortissement.

- d'autoriser en conséquence Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- de s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

N°2018-65 - Approbation du rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées concernant les compétences GEMAPI et exercice des missions dites hors GEMAPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;
- De charger Madame le Maire ou toute personne habilitée, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-66 - Avenants 1 aux marchés de travaux pour l'extension et la réfection du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 1 abstention (M. BIARD) :

- D'accepter la proposition d'avenants n°1 aux marchés de travaux 2018-01 à 2018-10 relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire selon le tableau ci-dessous portant le montant total des marchés à 308 104.73 euros HT soit 314 266.22 euros TTC.
- De dire que les dispositions de la délibération 2018-42 du 19 juin 2018 sont rapportées puisque les avenants des entreprises APSM et GAUTHIER ne correspondent plus et n'ont jamais été produits par le maître d'œuvre.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer les avenants 1 à intervenir aux marchés de travaux ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-67 - Mise à jour des conventions passées avec les associations pour l'occupation des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier la convention de mise à disposition de la maison des Associations selon l'annexe jointe. Cette modification interviendra au 01 janvier 2019 pour toutes les associations utilisatrices des locaux.
- De modifier la convention de mise à disposition des locaux du Moulin d'Arrivay au Syndicat des Apiculteurs au 01 janvier 2019 selon l'annexe 2.
- De modifier le règlement d'utilisation du complexe Fosséen pour y incorporer le matériel nouvellement acquis.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des bâtiments.

N°2018-68 - Autorisations d'absences exceptionnelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander l'avis du CTP du Centre de Gestion,
- d'autoriser la mise en place de jours d'absences exceptionnelles pour évènements familiaux ou de la vie courante selon les modalités décrites ci-dessus, les nécessités de service étant appréciées selon les textes en vigueur par les chefs de service des agents.
- d'autoriser madame le Maire à établir ou signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

***Point n°9 de l'ordre du jour : Approbation de l'APD/DCE pour les travaux de voirie.
Retiré***

N°2018-69 -Décision modificative de Budget Principal n°3

Vu la délibération 2018-17 du 12 avril 2018 approuvant le Budget primitif principal 2018 de la commune, Considérant la nécessité de réajuster les crédits affectés à certains articles budgétaires, les modifications et ajustements sur certains articles sont proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier et d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal comme suit :

COMPTE	LIBELLE	BUDGET	MANDATE	RESTE ENGAGE	TOTAL REALISE	SOLDE	PROPOSE	TOTAL BUDGET APRES DM
section d'investissement								
2151	Numérisation des réseaux	28 755	33100.50	0	33100.50	-4345.50	4350.00	33 105.00
2152	Panneaux de signalisation	5 000	0,00	00	0	5000.00	- 4350.00	650.00
							0.00	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.